

Les clones de vigne agréés en 2010

La section vigne du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) s'est prononcée en faveur de l'agrément de 18 nouveaux clones proposés par l'IFV et ses partenaires régionaux en 2010.



Remarque : l'agrément de nouveaux clones ne signifie pas que ceux-ci soient disponibles immédiatement pour les viticulteurs. Pour certaines sélections, il faudra attendre quelques années avant d'avoir une diffusion nationale significative.

1. Italia Rubi Rq 1122

Partenaire : Domaine Expérimental La Tapy

Premier clone agréé pour cette variété de raisin de table issue d'une mutation de l'Italia B et inscrite au catalogue officiel depuis 2009. Les grappes et les baies sont moyennes à grosses, la chair est croquante et juteuse avec une légère saveur muscatée. A maturité, les baies se colorent en rouge.

2. Plant de Brunel N 1123

Partenaire : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve issu d'un croisement récent entre Grenache et Jurançon noir et inscrit au catalogue officiel depuis 2010. Par rapport au Grenache noir, ce cépage est un peu moins fertile avec des grappes compactes et des baies plus petites. Il est également moins sensible à la pourriture grise et au mildiou. D'un point de vue œnologique, le degré et l'acidité totale sont comparables entre les deux variétés. En revanche, le Plant de Brunel N conduit à l'élaboration d'un vin plus coloré avec une structure tannique supérieure à celle du Grenache noir.

3. Cabernet-Sauvignon N 1124 et 1125

Partenaire : Chambre d'Agriculture de la Gironde

Il s'agit des deux premiers clones agréés pour le Cabernet-Sauvignon N depuis les années 1980. Le clone 1124 correspond au clone 191 traité par micro greffage d'apex et se montre relativement proche de celui-ci en termes de caractéristiques viticoles et œnologiques. Le clone 1124 est cependant plus vigoureux que le 191.

Le clone 1125 est plutôt comparable au clone 337 au niveau de son comportement agronomique. Concernant l'aspect œnologique, le clone 1125 permet d'élaborer de vins un peu plus colorés et plus appréciés en dégustation que ceux produits avec le 337.

4. Castets N 1126

Sélection : IFV Pôle Matériel Végétal

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve noir probablement originaire du Sud-Ouest. Le Castets N est vigoureux, peu fertile avec un débourrement très tardif et un port érigé. Les

grappes sont moyennes à grosses mais les baies sont de petite taille. Ce cépage permet d'élaborer des vins de garde très colorés, relativement alcooliques et peu acides.

5. Cot N 1127 et 1128

Partenaire : Chambre d'Agriculture du Lot

Les deux nouveaux clones 1127 et 1128 sont relativement proches l'un de l'autre et montrent des caractéristiques bien différentes du clone 595 servant de référence : ils sont moins productifs avec des grappes significativement plus petites. Cette caractéristique est intéressante car elle permet de se situer dans la fourchette de rendement autorisé en AOC Cahors sans pour autant nécessiter d'éclaircissage des grappes. Au niveau œnologique, les vins sont plus colorés et nettement préférés en dégustation.

6. Couston N 1129

Partenaire : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve issu d'un croisement récent entre Grenache et Aubun et inscrit au catalogue officiel depuis 2010. Par rapport au Grenache noir, ce cépage est un peu plus précoce, plus vigoureux et plus productif. En effet, il se montre plus fertile mais possède des grappes moins lourdes, mieux aérées et des baies plus petites. Il est également moins sensible à la coulure, ainsi qu'à la pourriture grise et au mildiou. D'un point de vue œnologique, le degré est nettement plus élevé mais le niveau d'acidité est comparable. Le Couston N conduit à l'élaboration d'un vin plus coloré avec une structure tannique supérieure à celle du Grenache noir. Il peut donc être intéressant de l'utiliser en assemblage.

7. Durif N 1130

Sélection : IFV Sud-Ouest

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve issu d'un croisement entre Syrah et Peloursin. Le Durif N se montre peu à moyennement vigoureux et assez fertile avec des grappes et des baies de taille moyenne. Ce cépage permet d'élaborer des vins colorés, assez tanniques et astringents mais peu fruités. Le Durif N a été exporté en Californie sous le faux nom de Petite Syrah. Ensuite, il a été diffusé également sous ce faux nom dans d'autres vignobles étrangers : Chili, Afrique du Sud et Australie notamment.

8. Folle blanche B 1131 et 1132

Sélection : IFV Val de Loire

Le clone 1131 possède un niveau de production faible à modéré. D'un point de vue œnologique, le degré est supérieur et l'acidité est inférieure à la moyenne des clones étudiés, ce qui correspond aux critères de recherche pour l'obtention de nouvelles sélections en AOVDQS Gros Plant du Pays Nantais. Le clone 1132, lui, s'avère plus productif que la moyenne des clones étudiés. Cependant, au niveau œnologique, il montre des caractéristiques semblables au clone 1131.

Ces deux clones ont été appréciés pour leur qualité globale en dégustation.

9. Genovèse B 1133

Sélection : IFV Pôle Matériel Végétal

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve cultivé en Corse. Le Genovèse B est un cépage vigoureux et peu productif. Les grappes sont petites à moyennes et les baies sont de taille moyenne. Ce cépage permet d'élaborer des vins secs typés avec un bon équilibre entre alcool et acidité.

10. Graisse B 1134

Sélection : IFV Pôle Matériel Végétal

Premier clone agréé pour ce cépage de cuve cultivé dans le Sud-Ouest. Le Graisse B est un cépage productif et à port érigé. Les grappes sont moyennes, compactes et les baies sont de taille moyenne à grosse. Ce cépage possède un faible potentiel d'accumulation des sucres et il donne généralement des vins neutres et acides.

11. Grolleau gris G 1135 et 1136

Sélection : IFV Val de Loire et INRA Montreuil-Bellay

Le clone 1135 montre des rendements modérés avec un degré probable moyen et une acidité faible. Il se distingue par sa bonne qualité olfactive ainsi que sa qualité gustative globale, malgré une acidité prononcée.

Le clone 1136 présente un faible nombre de grappes par cep. La concentration en sucres des raisins est inférieure et son acidité totale est la plus élevée parmi les clones étudiés. Au niveau sensoriel, ce clone se distingue par son intensité olfactive, bien supérieure aux autres accessions.

12. Tibouren N 1137

Partenaire : Chambre d'Agriculture du Var

Deuxième clone agréé pour ce cépage de raisin de cuve cultivé dans la partie méridionale du Var. Il est essentiellement utilisé pour l'élaboration de vins rosés. Au niveau viticole, le clone 1137 est un peu moins productif que le clone 1063 car sa fertilité est inférieure. D'un point de vue œnologique, le vin élaboré avec le clone 1137 est plus coloré, plus fruité, avec une intensité aromatique supérieure au nez et en bouche par rapport aux autres clones étudiés.

13. Olivette noire N 1138

Sélection : IFV Pôle Matériel Végétal

Premier clone agréé pour cette variété de raisin de table. C'est une variété très tardive, de vigueur moyenne. Les grappes sont moyennes à grosses tandis que les baies sont grosses à très grosses avec une pellicule épaisse et une pulpe croquante à saveur simple.

14. Serna INTA Rs 1139

Sélection : IFV Pôle Matériel Végétal

Premier clone agréé pour cette variété de raisin de table originaire d'Argentine et inscrite au catalogue officiel depuis 2010. Le Serna INTA est une variété vigoureuse et productive avec de grandes grappes lâches et des baies apyrènes. La chair est craquante et acidulée et présente une légère saveur muscatée.